

SERVICE D'AIDE AU RELOGEMENT

(en place du 15 mai à la fin de juillet)

À l'approche du 1^{er} juillet, le Service de référence offre aux ménages à risque de se retrouver à la rue:

- un soutien téléphonique;
- une aide à la recherche de logements;
- un accompagnement lors des visites de logements.

Exceptionnellement, pour des considérations humanitaires, l'hébergement temporaire, le déménagement et l'entreposage des biens pourraient être offerts.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PRÉPARATION DU LOGEMENT

Ce service vise à soutenir les ménages vulnérables lors de la préparation de leur logement infesté par les punaises de lit ou d'autres insectes nuisibles. En collaboration avec le Service de la salubrité de l'Office municipal d'habitation de Montréal, le Service de référence coordonne les interventions auprès des locataires avec les différentes parties prenantes :

- arrondissement;
- propriétaire;
- CIUSSS;
- exterminateur;
- autres organismes.

Les situations sont prises en charge à la suite d'une requête précise de la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal.

Service de référence

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

415, rue Saint-Antoine Ouest, 2^e étage

Montréal (Québec) H2Z 1H8

Téléphone : 514 868-4002

servicedereference@omhm.qc.ca

**ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**

Téléphone : 514 868-4002

Le Service de référence est entièrement financé par la Ville de Montréal et se trouve sous la responsabilité de la direction du Service d'accueil des demandes de logement et de référence de l'OMHM.

Montréal



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Avril 2017

Service de référence



Le Service de référence offre un soutien à la recherche de logements aux ménages locataires montréalais qui se retrouvent sans logis.

Montréal



Office municipal
d'habitation
de Montréal



NOTRE EXPERTISE

- Déterminer les besoins de la clientèle et évaluer le niveau et le type de services à offrir;
- Diriger la clientèle vers les ressources appropriées;
- Proposer un plan d'accompagnement et un suivi personnalisé aux ménages;
- Établir des partenariats avec les organismes du milieu;
- Connaître les ressources existantes sur le plan du logement (social, communautaire et privé), de l'hébergement, des comités logements, des services sociaux et des organismes humanitaires;
- Entretenir des partenariats privilégiés avec la Croix-Rouge, Jeunesse au soleil et les arrondissements de la Ville de Montréal pour assister les ménages sinistrés ou évacués.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un ménage à faible revenu;
- Être autonome ou autonome par le biais d'un soutien déjà en place afin de participer activement à la recherche de solutions;
- Être sans logis ou sur le point de le devenir;
- Ne pas avoir déjà été hébergé aux frais du Service de référence (à l'exception des ménages sinistrés ou évacués);
- Se retrouver dans l'un des groupes suivants :
 1. Ménages – avec ou sans enfant – sinistrés;
 2. Ménages – avec ou sans enfant – évacués par l'Arrondissement ou la Ville;
 3. Ménages – avec enfant – évincés, à risque d'éviction ou sans logis;
 4. Ménages – sans enfant – adultes sans ressource éprouvant des difficultés à se loger.



NOS SERVICES

SINISTRES (feu, inondation, etc.)

- Venir en aide aux ménages montréalais se retrouvant sans logis à la suite d'un sinistre, en collaborant étroitement avec le Service des incendies de Montréal, la Croix-Rouge et Jeunesse au soleil;
- Assurer, au besoin, l'hébergement temporaire;
- Offrir un suivi quant à la validation de l'admissibilité d'une demande prioritaire de logement à loyer modique ou offrir de l'accompagnement à la recherche de logements sur le marché privé.

ÉVACUATIONS

- Assurer l'accompagnement, selon les besoins et si désiré, des ménages ayant reçu un avis d'évacuation des inspecteurs municipaux;
- Assurer, au besoin, l'hébergement temporaire;
- Offrir un suivi quant à la validation de l'admissibilité d'une demande prioritaire de logement à loyer modique ou offrir de l'accompagnement à la recherche de logements sur le marché privé;
- Travailler en amont avec les propriétaires et les inspecteurs afin que les travaux requis soient exécutés et qu'un maintien ou un retour au logement soit envisageable pour le ménage.

MÉNAGES AVEC ENFANT ÉVINCÉS, À RISQUE D'ÉVICTON OU SANS LOGIS

Des familles subissant une détérioration marquée de leur situation économique et se retrouvant dans l'impossibilité d'honorer le paiement de leur loyer sont susceptibles de voir la Régie du logement ordonner leur éviction. Il peut également arriver que des familles ayant refusé de renouveler leur bail ne puissent trouver un loyer moins cher à temps. Dans ces deux cas, le Service de référence peut :

- offrir une aide à la recherche de logement;
- diriger les ménages vers les ressources appropriées;
- assurer, au besoin, l'hébergement temporaire.

ADULTES SANS RESSOURCE ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS À SE LOGER

- Offrir une assistance téléphonique aux personnes seules ou aux ménages composés d'adultes qui ont perdu leur logement et qui éprouvent de la difficulté à se loger;
- Diriger ces ménages vers des ressources existantes selon leurs besoins.